

Rapport du Président

Commission permanente
du jeudi 13 avril 2023

N°

N° applicatif 5897

2^{ème} Commission

Commission Dynamiques économiques, touristique, agricole, emploi et transitions énergétiques et climatiques

Service instructeur

Service coopérations transfrontalières

Service consulté

- EAT Nord Alsace
- Unité de la Transition Énergétique, du Développement Durable et de l'Innovation
- Direction de l'Innovation et Transformation Publiques

FEUILLE DE ROUTE GEOTHERMIE PROFONDE DE LA TECHNOLOGIEREGION KARLSRUHE

Résumé : La présente communication consiste en une présentation de la « Feuille de route concernant la géothermie profonde » proposée par la TechnologieRegion Karlsruhe, dont la Collectivité européenne d'Alsace est membre, et plus spécifiquement du paragraphe 5 concernant le soutien et la participation de la Collectivité européenne d'Alsace.

1. Contexte

En 2019, la loi Alsace a confié à la future Collectivité européenne d'Alsace le rôle de chef-de-file de la coopération transfrontalière. Aussi, depuis sa création, la CeA entend promouvoir et soutenir des projets présentant un intérêt général tant pour le territoire alsacien que pour les partenaires étrangers, et souhaite développer des projets de coopération transfrontalière apportant un bénéfice aux citoyens du Rhin Supérieur, sans pour autant se substituer dans leurs compétences aux autres acteurs français.

En 2019, le Département du Bas-Rhin a adhéré à la TechnologieRegion Karlsruhe pour aller plus loin dans les formes de coopération transfrontalière innovantes, avec l'objectif de bénéficier du dynamisme économique de la métropole de Karlsruhe ainsi que d'autres avantages comme le partage de la croissance et la mise en place de projets-phares communs.

2. TechnologieRegion Karlsruhe et adhésion de la Collectivité européenne d'Alsace

La TechnologieRegion Karlsruhe GmbH (TRK), sous forme de société allemande de droit privé (GmbH), est une initiative de marketing territorial qui a pour objectif le rayonnement international de la région dans les domaines économiques, des sciences et de l'innovation. Elle s'étend sur un territoire transfrontalier, entre le Bade-Wurtemberg (Landkreise de Karlsruhe et de Rastatt), le sud de la Rhénanie-Palatinat (Landkreise südliche Weinstrasse et Gernersheim) et le Nord-Alsace, et réunit 31 partenaires issus des administrations publiques, des entreprises, des chambres des métiers et des institutions de recherche.

La TRK agit comme une plateforme, assure le pilotage des différents acteurs et participe au financement de certains projets. La TRK est également très active en tant que représentant des intérêts du territoire et de ses acteurs à l'égard des décideurs au niveau du Land, de l'État Fédéral et de l'Union Européenne. Les missions de la TRK s'articulent autour de quatre thématiques principales, dont l'énergie.

Depuis son adhésion en 2019, le Département du Bas-Rhin (puis la Collectivité européenne d'Alsace) est actionnaire de la TRK avec une cotisation de 25 000 €/an, et le territoire Nord Alsace fait partie de son territoire. Victor VOGT a été désigné lors de la CP du 25 octobre 2021 en qualité de titulaire pour siéger à l'Assemblée Générale de la TRK.

3. Géothermie : une opportunité à l'échelle transfrontalière

Tout le territoire de la TRK, dont le Territoire Nord Alsace, présente un fort potentiel en géothermie avec des projets et des investissements importants en cours.

D'un point de vue géologique, le Rhin ne constitue pas une véritable coupure entre les parties est et ouest du fossé rhénan. Ce sont davantage les différences législatives et administratives en France et dans les deux Länder de Rhénanie-Palatinat et de Bade-Wurtemberg quant à l'exploitation géothermique profonde qui créent une césure.

La géothermie profonde pourrait pourtant contribuer de manière significative à un approvisionnement en chaleur, en froid et en électricité et apporter une contribution décisive à la sécurité de l'approvisionnement et à la transition vers un approvisionnement durable. Pour cela, les ressources exceptionnelles de la géothermie dans le fossé du Rhin supérieur doivent être exploitées davantage.

Pour ces raisons, la TRK souhaite contribuer, dans le respect de sa localisation géographique particulière, à la promotion de la géothermie profonde et de son potentiel particulier pour la production de chaleur et de ressources énergétiques. Les propositions concrètes et d'actions à mettre en œuvre formulées dans sa « feuille de route géothermie profonde » ont pour objectif d'encadrer et accélérer les processus d'autorisation et d'augmenter la compréhension et l'acceptation des citoyens des deux côtés du Rhin grâce à des actions d'information, de communication et de participation.

Dans le cadre des activités de la TRK, le projet de plateforme d'information sur la géothermie profonde a aussi été intégré au Schéma alsacien de coopération transfrontalière (SACT) validé par la CeA lors de sa séance plénière du 8 décembre 2022.

Cette plateforme aurait pour but de :

- répondre aux questions des citoyens sur la géothermie avec des outils de dialogue ;
- harmoniser les normes et procédures dans le Rhin supérieur (assurances, responsabilités, dommages...) ;
- mettre en place un médiateur comme contact neutre pour les citoyens avant l'exploitation d'une installation de géothermie ou en cas de plaintes ;

- rendre accessibles les données existantes sur le sous-sol pour limiter les investissements de prospection et éviter les doubles études. Le projet Interreg IV GeORG devrait être actualisé et étendu en conséquence.

4. Stratégie géothermie profonde de la TRK

Dans le cadre de ses missions, la TRK a été chargée par son Assemblée Générale de décembre 2020 d'élaborer une position et une stratégie commune sur le thème de la géothermie profonde, pour contribuer à la promotion de la géothermie profonde et de son potentiel particulier pour la production de chaleur et de ressources sur son territoire.

Suite au travail du groupe de coordination géothermie de la TRK, la TRK a diffusé en décembre 2022 une première version (en allemand) de la « feuille de route concernant la géothermie profonde », qui a été amendée par les partenaires, dont la Collectivité européenne d'Alsace, et ensuite discutée lors d'une réunion du groupe de coordination géothermie de la TRK le 10 février 2023, à laquelle ont participé MM. Victor VOGT et Paul HEINTZ pour la CeA.

5. Feuille de route géothermie profonde de la TRK

Il s'agit d'un document de prise de position de la TRK pour l'ensemble de son territoire. Le document n'a pas de portée réglementaire ni de valeur juridique, il s'agit d'une prise de position à portée politique qui n'engage pas juridiquement les signataires.

La feuille de route sur la géothermie profonde n'a à ce jour pas encore été approuvée par les instances de la TechnologieRegion Karlsruhe.

Le document se réfère également aux résolutions du Conseil Rhénan et du *Regionalverband Mittlerer Oberrhein* et soutient leurs objectifs, à savoir encadrer, promouvoir et intensifier l'utilisation de la géothermie profonde dans la région.

Lors de la réunion du groupe de coordination de la TRK le 10 février 2023, tous les participants, dont la CeA, ont soulevé un certain nombre de remarques concernant le document de prise de position. La CeA a plus spécifiquement demandé de :

- a) ne pas mentionner la CeA dans les paragraphes 1 à 4 à la même échelle que les *Länder* allemands, la CeA n'ayant pas la même compétence sur la propriété du sol et ne pouvant donc pas s'engager sur les points énumérés ;
- b) ajouter un 5^{ème} paragraphe concernant uniquement le volet transfrontalier et l'implication de la CeA (et l'association des acteurs compétents en France).

Ces remarques ont été acceptées et intégrées dans la nouvelle version du document, qui a ensuite été discutée et modifiée lors d'un point entre élus et techniciens de la CeA le 20 mars 2023.

La feuille de route actualisée fait des propositions concrètes concernant :

- 1) les processus de planification et d'autorisation et les mesures de communication et de participation ;
- 2) le développement et l'exploitation d'installations géothermiques ;
- 3) les exigences relatives à la gestion des sinistres et à leur régulation ;
- 4) la participation des communes et de la population aux avantages économiques des installations ;
- 5) le soutien et la participation de la Collectivité européenne d'Alsace dans la partie française de la TechnologieRegion Karlsruhe.

Le document prend bien en compte le fait que la Collectivité européenne d'Alsace, en tant que cheffe de file de la coopération transfrontalière, assume une fonction de coordination sur le versant français du Rhin supérieur, mais que les demandes de permis exploratoires

de recherche et les demandes d'autorisation des travaux en matière de géothermie profonde restent bien du ressort de l'Etat, et que la géothermie profonde fait par ailleurs partie du mix énergétique du territoire de la Région Grand Est et contribue à l'atteinte des objectifs de développement des énergies renouvelables fixés dans le SRADDET (Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires).

La prise de position de la TRK indique par conséquent que la CeA, dans le cadre de ses compétences et de ses possibilités, pourra donc uniquement veiller à associer les acteurs français compétents au niveau local pour qu'ils puissent participer à l'élaboration et à la mise en œuvre des attendus présentés dans cette prise de position.

Dans le paragraphe 5, consacré à la participation de la CeA, il est donc précisé que :

- la CeA adhère à l'objectif de renforcer la volonté commune de partager les bonnes pratiques et de faire en sorte que la diffusion de l'information soit transparente et pertinente ;
- la CeA partage le souhait de mettre en place une instance de dialogue indépendante pour les processus de participation ainsi qu'une structure/agence qui puisse soutenir la communication dans les projets de géothermie dans le bassin rhénan ;
- un échange transfrontalier sur les questions de responsabilités et d'assurances ainsi que sur l'enregistrement et la régulation des dommages devrait être initié par un organisme indépendant pour expliciter les différentes normes et procédures concernant les responsabilités et les assurances et tendre vers une harmonisation sur l'ensemble du territoire de la TRK.

Des modifications mineures sont encore à prévoir avant la finalisation du document.

6. Retombées pour la Collectivité européenne d'Alsace

La géothermie profonde étant une thématique d'actualité de haute importance, dont les bénéfices et effets dépassent les frontières, il serait important pour la CeA de se positionner. Le fait d'approuver le positionnement de la TRK permettrait d'engager un dialogue, de bénéficier d'un échange transfrontalier et de partager les bonnes pratiques pour encadrer et sécuriser les projets de géothermie et ainsi limiter les risques liés aux activités géothermiques.

Au vu de ce qui précède, je vous prie de bien vouloir me donner acte de la présente communication.